

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2014

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20140224-DEL005-14-DE
Date de télétransmission : 05/03/2014
Date de réception préfecture : 05/03/2014

DELIBERATION N° DEL005-14

L'an deux mille quatorze, le 24 février à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 21 février 2014 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. PICCA, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Christelle POLENTINI (Pouvoir à J-C. GUERRE-GENTON en date du 20/02/14)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 18/02/14)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 24/02/14)

Absents excusés :

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition des parcelles AN 664 et AN 667 appartenant à BOUYGUES Immobilier – rue Pasteur et rue de l'Isère.

Rapporteur : Paul BERTHOLLET.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

La société BOUYGUES IMMOBILIER a obtenu, le 9 mai 2012, le permis de construire 52 logements collectifs dont 19 logements locatifs sociaux, à l'angle de la rue Pasteur et de la rue de l'Isère.

Ce permis de construire a fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) signée le 21 mars 2012 entre la commune, BOUYGUES IMMOBILIER et la SAIEM GRENOBLE HABITAT, complété d'un avenant en date du 29 août 2012.

Cette convention partenariale prévoit la cession gratuite des parties de terrain comprises dans les emplacements réservés inscrits au Plan Local d'Urbanisme (PLU) le long de la rue Pasteur, au titre de l'article R.123-10 du code de l'urbanisme, et la cession à l'euro symbolique dispensé de paiement pour le surplus de terrain correspondant au nouvel alignement du carrefour de la rue de l'Isère et de la rue Pasteur.

Les terrains concernés sont référencés au cadastre section AN parcelles n°664 (81m²) et n°667 (108m²).

Par courrier daté du 23 janvier 2014, la société BOUYGUES IMMOBILIER a sollicité la mise en œuvre de ces cessions.

Références cadastrales	Superficie	Propriétaire	Adresse	Prix	Accord du propriétaire
AN 664	81m ²	BOUYGUES IMMOBILIER	Rue Pasteur	Gratuit Art. R.123-10 du code de l'urbanisme	PUP et Courrier du 23/01/14
AN 667	108m ²	BOUYGUES IMMOBILIER	Rue Pasteur Rue de l'Isère	Cession à l'euro symbolique dispensé de paiement	PUP et Courrier du 23/01/14

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

Vu l'avis de France Domaine en date du 27 janvier 2014,

M. le Maire propose au conseil municipal :

d'approuver l'acquisition de la parcelle AN 664 appartenant à la société BOUYGUES IMMOBILIER à titre gratuit en application de l'article R.123-10 du code de l'urbanisme (report sur le terrain restant sa propriété, des droits à bâtir correspondant à l'emplacement réservé cédé),
d'approuver l'acquisition de la parcelle AN 667 appartenant à la société BOUYGUES IMMOBILIER à l'euro symbolique dispensé de paiement,
de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier,
d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 février 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI